



Association « Calandreta del País Murethin »

**4, avenue du Maréchal Lyautey
31600 MURET**

☎ : 05-61-56-73-08

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6/10/2011

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir : 20

Total : 45

Au cours de l'assemblée générale qui s'est tenue le 6 octobre 2011, les membres se sont réunis à 20h00 au siège social 4 avenue du Maréchal Lyautey 31600 MURET.

Le quorum étant atteint, les membres peuvent délibérer.

L'assemblée est présidée par Stéphane Chadourne en tant que doyen des membres présents et Florence Carrière et Tessa Abadie en sont nommées secrétaires.

BILAN MORAL:

**Ja que faser lo bilanç moral en frances es pas aisit, alara pensatz donc en occitan!
Mas vau ensajar e acceptem los rires e las criticas.**

E abans de començar, planvengut al novels parents e esperem que trobarán lor plaça dins l'associacion.

97 calandrons pel aquesta dintrada, força plan, Monsen lo Ministre es plan content. Mas ço que vol dire pel foncionament de l'escola es un altra causa:

- Pels regentes i a mai de trabalh e mens de temps passada amb cada enfant.
- Pels ajudas una vertadièr probléma d'encadrement.
- L'albergoment que bolega pas, es lo metéis despues que i a 50 enfants e ara i a 100 calandrons.
- etc...

D'accordi es atal e es la condicion d'existéncia de l'escòla, mas es pas possible de s'accontentar d'aquesta situacion?

Sabèm plan, totes, que i a força trabalh que se far dins las comissions, dins l'Octan e al bureu,

- Las jornadas d'acuelh pels novels parents
- Las jornadas d'obras
- Lo trabalh que se fa sus l'emplec
- Lo trabalh que se fa sus l'albergoment
- L'Octan amb la Dictada, lo Bal Oc, lo void trast, los GIGANTS...
- Se doblida segurament, me desencusan, esperi!

Pertant demòra encara força de far per que nostre Calandreta se projecta dins l'avenir.

De ségur, es pas aisit, e quelques cops un pauc descoratjant, mas des perspectives s'obrisson, e mème si des solutions demoran de trobar, las idéas ne mancan pas.

Anèm.

I. Approbation du PV du CA du 30/05/2011

Il est voté à l'unanimité.

II. Election du bureau

Le bureau a été dissout.
Election de la nouvelle liste

Co-Président : Nom : CHADOURNE Prénom : Stéphane
Né le 13/10/59 à Bordeaux
Nationalité : Française Profession : Cordonnier
Adresse : 166 chemin du Bosc 31860 Labarthe sur Lèze

Co-Présidente : Nom : DARAM Prénom : Audrey
Née le: 30/12/1972 à Toulouse
Nationalité : Française Profession : Ingénieur du Son
Adresse : 3485 chemin des crocs 31370 BERAT

Co-Trésorier : Nom : BOSLAND Prénom : Sandra
Née le 23/11/78 à Roanne
Nationalité : Française Profession : Enseignante
Adresse : 4 rue de Bretagne 31600 MURET

Co-Trésorier : Nom : TONDU Prénom : Isabelle
Née le 25/06/1974 aux Abymes en Guadeloupe (971)
Nationalité Française Profession : Factrice
Adresse : 15 quai Pierre Cornus 31600 MURET

Trésorier adjoint: Nom : CHARLES Prénom : Frédéric
Né le 25/07/72 à Evreux
Nationalité : Française Profession : Personnel encadrement
Adresse : 9 impasse Jean Rostand 31600 MURET

Co-Secrétaire : Nom : ABADIE Prénom : Tessa
Née le 12/04/70 à Toulouse
Nationalité : Française Profession : Sans profession
Adresse : 7 avenue Bernard IV 31600 MURET

Co-Secrétaire : Nom : CARRIERE Prénom : Florence
Née le: 3/11/1967 à Evreux
Nationalité : Française Profession : Cadre territorial
Adresse : Route du Lherm 31 Saint Hilaire

La liste a été votée à l'unanimité

Vote des pouvoirs :

L'assemblée donne pouvoir à :
M Co-président : Stéphane CHADOURNE
Mme Co-présidente : Audrey DARAM
Mme Co-trésorière : Sandra BOSLAND
Mme Co-trésorière : Isabelle TONDU

De faire toutes les opérations concernant l'ouverture et/ou le fonctionnement des comptes ouverts à la BANQUE COURTOIS 1, place Layrisson à MURET et au CREDIT AGRICOLE 3 avenue Saint Germier à MURET et notamment de :

- Faire tous les dépôts ou retraits de sommes, titres ou valeurs quelconques ; en donner ou retirer quittances et décharges,
- Exiger et recevoir toutes sommes ; émettre et signer tous chèques, mandats, reçus, ordres de virement, etc....
- Faire tous emplois de fonds
- Se faire délivrer tous carnets de chèques dans le cadre du décret-loi du 30 octobre 1935 modifié,
- Accepter, souscrire, endosser (sous réserve de la réglementation en vigueur) et acquitter tous chèques ; les présenter à l'encaissement, en toucher le montant,
- Et plus généralement, d'effectuer toutes opérations pour les comptes n°02693 60856000200

Et n° 02693 60856000201 (sous-compte), et 02693 60856042100 (livret asso)
Et au CREDIT AGRICOLE pour le compte courant n°18999110151

Le présent pouvoir est valable jusqu'à révocation expresse de notre part, désignant le cas échéant les administrateurs acceptant les fonctions de Président, Trésorier, Secrétaire, accompagné du récépissé de la déclaration à la préfecture reprenant les modifications relatives à l'attribution de ces fonctions.

M le co-président : Stéphane CHADOURNE

Mme la co-présidente : Audrey DARAM

Mme la Co-trésorière : Sandra BOSLAND

Mme le Co-trésorier : Isabelle TONDU

Acceptent le présent mandat ;

Signature des mandataires (2)

Pour copie certifiée conforme

A Muret le 6 octobre 2011

Les co-présidents (1) Les Co-secrétaires (1)

Cachet de l'association

(1)« Lu et approuvé » - Bon pour pouvoir - Signature

(2)« Lu et approuvé » - Bon pour acceptation du mandat – Signature

III. Point emploi

Le début d'année a été difficile avec le recrutement des ajudas. Il a manqué deux postes dès le départ. Après deux semaines à essayer de trouver quelqu'un (très peu de CV en réserve et des défections de dernière minute), l'association a engagé un parent d'élève de la Calandreta. Cette dernière avait déjà postulé en juillet et nous avons répondu non pour des raisons de statuts. En effet, faire entrer un parent dans l'équipe pédagogique, c'est peut-être mettre ce parent là en porte à faux. D'abord parce que ce parent devient salarié de l'association et donc salarié d'autres parents. Ce parent se positionne également hiérarchiquement en dessous de l'équipe pédagogique, ce qui peut être inconfortable voir contradictoire avec la position de parent d'élève.

Tout se passe très bien, et nous sommes très contents de cette personne, mais cela doit rester une situation exceptionnelle.

Nous rappelons que c'est juste un problème de statut et non de jugement de la personne.

Myriam (agent d'entretien) termine son contrat le 13/10/2011. Cela fait 4 ans qu'elle travaille pour l'école en contrat aidé.

Son contrat devait durer 5 ans mais suite à un arrêté préfectoral, les contrats avenir ont été supprimés.

Audrey a tapé à toutes les portes mais cela devient vraiment difficile...

L'AGEFIPH peut aider à l'embauche pour un CDD ou un CDI à hauteur de 1600 euros.

Sachant que le salaire de Myriam charges incluses reviendrait à 10800 euros par an en CDI, la question qui se pose est « pourrions-nous embaucher Myriam en CDI ? ».

Actuellement, le cout imputé à l'association pour ce poste est de 4092 euros, le reste étant subventionné. Ce serait donc 6700 euros de plus par an à la charge de l'association.

Le problème qui se pose donc aujourd'hui c'est que le pôle emploi ne veut plus renouveler son contrat. Cependant, si nous promettons une embauche en CDI dans un an, le directeur de Pôle Emploi, Mr Passuelo, accepte de prolonger d'un an la subvention.

Nous avons beaucoup discuté sur le sujet. Pouvons-nous prendre le risque, en ne tenant pas notre engagement auprès du Pôle emploi, de nous faire mener la vie dure par son directeur ? (même si c'est déjà le cas.)

Pour certaines personnes dans l'assemblée, le fonctionnement (rénovation de l'école) et l'investissement (les emplois en CDI) ne peuvent pas être mélangés.

Pour d'autres le fonctionnement peut bloquer l'investissement ou vice et versa.

Une commission va être mise en place pour essayer de trouver des solutions afin de pouvoir embaucher un CDI pour la prochaine rentrée.

6 personnes s'engagent dans la **commission « financement »** pour y réfléchir au plus tôt, nous tenons à les remercier. La référente de cette commission est Audrey Daram (06 72 61 22 47 ou audrey.daram@franctv.fr) si vous voulez rejoindre la commission ou que vous avez simplement des idées, n'hésitez pas à la joindre.

Nous rédigeons la résolution suivante : « nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour engager un CDI à la rentrée 2012 »

Il est décidé d'amener cette résolution au directeur du pôle emploi de Muret afin de lui expliquer que nous voulons bien nous engager à embaucher un CDI à la rentrée prochaine mais pas forcément pour le poste d'agent d'entretien.

Cette décision est votée à l'unanimité.

Nous attendons maintenant la réponse de Mr Passuelo.

IV. Présentation de la charte des parents

[Voir document annexe](#)

Ce document sert juste à mettre un cadre pour les parents qui encadrent. Il va vous sembler évident quand vous le lirez mais il sert aussi à parer à d'éventuels problèmes. Et cela doit être écrit.

Cette charte, lue lors de l'AG, a été approuvée à l'unanimité.

V. BILAN MORAL 2010/2011

[Voir document annexe](#)

Saluons l'effort et la performance de notre président qui a tenu à présenter ce document en occitan.

VI. BILAN FINANCIER 2010/2011

[Voir document annexe](#)

Points importants du bilan :

Charge :

- Augmentation EDF : radiateurs électriques ?
- Diminution des travaux : prise en charge par l'Octan de la clôture
- Diminution papeterie : pas de grosse commande de fournitures scolaires (1200 euros l'année dernière)
- Courant : cartouches, pharmacie, apéritifs, fleurs...
- Informatique : Octan a financé le vidéo projecteur
- Vérification extincteurs et remplacement d'1.
- Forte augmentation Formation professionnelle prévue: nouveaux contrats aidés, demande de formation pour renouvellement (CNED CAP Petite enfance, BAFA...)
- Légère baisse de rémunération du personnel : des contrats de 20 ou 24h au lieu de 26h l'année dernière.
- Cotisations fédé régionale : 10 euros/élève + 10 euro pour l'école, en retour aide à projet de 1760 euros
- Cotisations confédération : 20 euros/élèves
- Etude Architecte
- Remboursement ASP : Trop perçu (erreur de gestion ASP)

Produits :

- Gâteaux : 1 seule vente au lieu de 3
- ASP (subvention des contrats aidés) : baisse progressive du taux de subvention de 90 à 80 puis 70%, limitation à 20h par semaine
- Ville de Muret : 430 euros par élève habitant Muret. Les TPS ont été inclus par la mairie.
- Cantines : prix du repas identique 3.61 euros, un peu moins de repas commandés (possibilités de modification). Par contre les repas sont facturés par la CAM 2.73 euros au lieu de 2.67 euros.
- Moins de garderies facturées
- Fédé 31 : aide de 1500 euros cette année
- Octan : pas besoin cette année, aide ponctuelle : clôture, vidéo

Résultat positif de 9379 euros

Position des comptes au 19/09/2011 : B Courtois : 6582 euros
Livret : 15818 euros
CA : 81 euros

A jour des paiements cantine et confédération

Ce que l'on nous doit :

- environ 2200 euros des familles

Ce que l'on doit :

- Régularisation ASP, trop perçu pas encore réclamé : 5476 euros

Le bilan financier a été approuvé et voté à l'unanimité.

Nous tenons à remercier Sandra pour le travail fourni.

VII. Modification et approbation du règlement intérieur

Vous trouverez en annexe le règlement intérieur modifié à deux endroits.

Nous avons précisé les arrivées et les sorties avec la mise en place d'un tableau afin de savoir avec qui part l'enfant si il ne part pas avec ses parents. (Article 14)

Puis à l'article 18, il est demandé aux parents de bien vouloir prévenir l'école en cas d'absence de l'enfant. Au retour l'enfant aura un mot d'excuse dans son cahier.

Le nouveau règlement a été voté à l'unanimité

VIII. Tarification de la cantine

Cas particulier cantine :

- Absence pour cause de sortie scolaire : la cantine est automatiquement annulée pour tous les calandrons concernés.
- Absence prévue : les parents pouvant garder leur enfant doivent informer le chargé de cantine s'ils souhaitent annuler le repas (délai habituel à respecter)
- Absence imprévue : les cantines ne peuvent pas être annulées.

Cette année il y a une augmentation des tarifs de la cantine : nous passons de 3.61 euros à 3.66 euros.

Sur les 3.66 euros, 2.78 euros sont reversés à la CAM et 0.88 euros pour payer les ajudas et leur repas.

Bien que ce tarif paraisse élevé, dans la plupart des calandretas, le tarif de la cantine peut aller jusqu'à 5 euros.

Il est vrai que nous avons aussi de la chance de pouvoir utiliser la cantine du groupe scolaire voisin. Nous rappelons que le paiement se fait à la fin du mois.

L'augmentation du tarif a été votée à l'unanimité et sera indiquée dans le règlement intérieur.

IX. Budget prévisionnel

Voir document annexe

Points importants pour budget prévisionnel :

Charge :

- EDF : + 5%, GDF +5%
- Travaux, courant, produits entretien, informatique + 3%
- Papeterie : commande de 1200 euros
- Contrôle gaz : 700 euros pour les poêles et 50 euros pour extincteurs
- Cantine +3% (augmentation prévisible du prix des repas par la CAM)
- Assurance + 3%
- Formation professionnelle : nouveaux CUI exigent des formations pour les salariés : 1 salariée de plus.
- Pub, Timbres + 3 %
- Téléphone : +3%
- Tenue de compte : +3%
- Gestion bulletin de paie : 4*252 euros (1 salarié de plus)
- Rémunération personnel : 5 contrats à 20h (à 602 euros nets) et 1 contrat à 21h (632 euros nets) + 1 contrat à 24h (722 euros) + 2000 euros d'heures sup. pour les formations (environ 280 heures) :
+8000 euros que 2010/2011 (1 salarié de plus, plus d'heures pour le contrat à 24h)
- Charges sociales proportionnelles au salaire : +18% par rapport à 2010/2011
- Classe verte : 1200 euros pour la caisse coopérative comme en 2010/2011

Produits :

- ASP : 70% des salaires bruts limités à 20h par semaine
- Ville de Muret : 59 élèves de Muret, 430.30 euros par élève, 57 en 2010.

- Cantines, garderie : même prix de repas et garderie, même nombre
- Fédé 31 : aide de 1500 euros sur dossier de projets pédagogiques
- Fédé MP : idem

Le budget prévisionnel a été voté à l'unanimité.

X. POINT LOCAUX

Il a été voté, l'an dernier, en AG, le lancement d'un projet de rénovation et reconstruction de l'école. Un Avant-Projet sommaire a été présenté lors d'une AG extraordinaire. Ce projet n'a pas été validé par la mairie pour des questions d'implantation. Du coup nous sommes en arrêt depuis 6 mois.

Cependant, nous sommes restés en contact avec la mairie, qui nous propose d'échanger des parcelles mairies (servitudes) pour pouvoir avoir une meilleure implantation des bâtiments dans le cadre de la rénovation du quartier.

La commission locaux va donc plancher avec le Cabinet d'architecte sur un nouveau projet. Les architectes souhaitent maintenant un engagement sur un projet global avec des validations par étape.

Venez nombreux à la commission locaux car les enjeux de ce travail sont énormes :

Conditions de travail très difficiles pour l'équipe enseignante et les élèves

Capacité d'accueil limitée par l'augmentation de la population scolaire qui a doublé depuis l'implantation des 3 préfabriqués.

Bernadette ajoute qu'il vaut mieux prévenir que se retrouver devant de problèmes de sécurité, qui peuvent arriver très vite. Ont été évoqués des interventions potentielles par les différentes institutions sanitaires et sociales jusqu'à présent bienveillantes.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Cours d'occitan :

Le lundi soir :

- 18h à 19h30 pour les débutants
- 19h45 à 21h pour les confirmés

Vu l'heure avancée, nous avons été contraints de reporter les points suivants de l'ordre du jour, lors du prochain CA :

- Point Octan
- Journée d'accueil de la rentrée

Malgré tout, les présidents de l'Octan ont tenu à remercier tous les parents qui se sont investis sur les deux week-ends de la rentrée.

Bien que cela n'ait pas rapporté beaucoup au niveau financier, il y a eu une belle retombée au niveau de la publicité de notre escola calandreta !

Le prochain CA est prévu le **mardi 8 novembre 2011 à 20h30.**

Les secrétaires de séance,

Tessa ABADIE

Florence CARRIERE

Le président de séance,

Stéphane Chadourne